

# Mesures politiques ayant trait au radon dans le secteur des soins aux enfants

## Note d'information destinée aux leaders du secteur des services de garde



Mars 2017

Document préparé par

**l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE)  
et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE)**



Ce rapport a été préparé dans le cadre d'un projet entrepris par le Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE, [www.healthyenvironmentforkids.ca/fr/content/le-partenariat-canadien-pour-la-santé-des-enfants-et-l'environnement](http://www.healthyenvironmentforkids.ca/fr/content/le-partenariat-canadien-pour-la-santé-des-enfants-et-l'environnement)) et a été financé par Santé Canada. L'Association canadienne du droit de l'environnement et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) sont des organismes partenaires dans le cadre du PCSEE.

## **Mesures politiques ayant trait au radon dans le secteur des soins aux enfants : note d'information destinée aux leaders du secteur des services de garde**

Préparé par l'Association canadienne du droit de l'environnement (ACDE) et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE)

Ce rapport a été préparé dans le cadre d'un projet entrepris par le Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE, [www.healthyenvironmentforkids.ca](http://www.healthyenvironmentforkids.ca)) et a été financé par Santé Canada. L'Association canadienne du droit de l'environnement et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) sont des organismes partenaires dans le cadre du PCSEE.

## Introduction

Les travailleurs professionnels en services de garde peuvent être tout désignés pour mieux protéger les enfants sous leurs soins et leurs lieux de travail contre le radon.

Le radon est un gaz radioactif existant à l'état naturel dans le sol qui peut s'accumuler à des niveaux dangereux dans l'espace intérieur. C'est une substance cancérigène reconnue et la deuxième cause de cancer du poumon au Canada. Le radon est invisible, inodore et sans saveur. Apprenez-en davantage à [www.reduceradon.ca](http://www.reduceradon.ca). Même si les risques sont bien connus et que les mesures d'atténuation sont accessibles, la plupart des services de garde d'enfants au Canada ne font pas l'objet de tests. Santé Canada recommande d'effectuer des tests pour s'assurer que les niveaux de radon se situent à un niveau inférieur à celui préconisé par les lignes directrices canadiennes<sup>1</sup>, soit 200 becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>). Le seul moyen de connaître le niveau de radon dans un immeuble est d'effectuer un test. D'où la nécessité en premier lieu de procéder à des tests pour un site, quel qu'il soit. La deuxième étape consiste à réduire les impacts si les résultats de tests révèlent des niveaux de radon supérieurs à celui fixé par les lignes directrices.

Il n'existe qu'un nombre très restreint d'endroits où le milieu intérieur est assujéti à des tests ou à des mesures d'atténuation obligatoires au Canada. Quatre instruments juridiques ou politiques peuvent être utilisés pour traiter la question du radon dans les garderies. Ce sont la réglementation en matière d'octroi de permis, les codes du bâtiment et les règles régissant tant la santé et la sécurité au travail que la santé publique. En ce moment, la plupart de ces outils juridiques ne traitent pas la question du radon ou leur portée est très limitée. Il serait certainement bon d'améliorer ces politiques ou de s'assurer de leur mise en œuvre effective. Dans plusieurs provinces, les tests de détection du radon menés dans les garderies permettent de dégager des leçons utiles. Il s'avère que les tests obligatoires ont une valeur inestimable à cet égard.

## Que peuvent faire les organismes de garde à l'enfance?

- Fournir au secteur des services de garde de votre province ou de votre territoire la formation utile en ce qui a trait au radon et à ses effets nuisibles.
- Établir un réseau et une stratégie avec les partenaires dans votre région (comme la succursale locale de l'Association pulmonaire), les chercheurs et d'autres personnes qui veillent à la protection contre les infiltrations de radon et favorisent l'éducation en la matière.
- Promouvoir la modification de la législation relative aux soins des enfants et de la réglementation connexe afin d'inclure les tests de détection du radon et la formation dans les garderies.

---

<sup>1</sup> Le nombre de becquerels par mètre cube est une mesure de la concentration de radon dans l'air. Plus particulièrement, c'est une mesure du nombre de particules radioactives. Comme toutes les autres matières radioactives, le radon est un gaz instable qui libère des particules radioactives en se désintégrant. Un becquerel est une mesure de la désintégration des atomes de radon contenus dans l'air. Un becquerel correspond à une désintégration par seconde. Une autre unité de mesure de la concentration de radon – généralement utilisée aux États-Unis – est le nombre de picocuries par litre (pCi/L). Un pCi/l équivaut à 37 Bq/m<sup>3</sup>.

- Faire en sorte que soient efficacement mis en œuvre les règlements existants qui concernent les codes du bâtiment, la santé et la sécurité au travail ainsi que la santé publique.

Pour traiter la question du radon, quatre types de politiques peuvent être pris en compte par les professionnels en services de garde :

1. Règlements provinciaux ou territoriaux sur la délivrance de permis aux établissements de garde d'enfants
2. Codes du bâtiment de la province ou du territoire
3. Lois sur la sécurité et la santé au travail
4. Lois sur la santé publique

L'efficacité de la **réforme** sur le plan du nombre de changements proactifs au sein du secteur de soins pour enfants sera surtout visible dans le premier cas. Pour ce qui est des trois autres, leur **mise en œuvre** est réservée au secteur de soins pour enfants.<sup>2</sup>

## Règlements provinciaux ou territoriaux sur la délivrance de permis aux établissements de garde d'enfants

La délivrance de permis aux établissements de garde d'enfants relève de la province ou du territoire. Il n'y a aucune loi au Canada, qu'elle soit de compétence provinciale ou territoriale, qui vise la protection contre le radon dans le cadre de la délivrance de permis aux établissements de garde d'enfants. Le problème du radon (que ce soit la question de la détection ou des mesures d'atténuation en cas de niveaux élevés) n'est pas directement lié à la délivrance de permis et ne constitue pas une exigence dans le domaine de la santé et de la sécurité des enfants en garderie.

### La réglementation actuelle

Tous les professionnels en services de garde peuvent en faire foi, les règlements qui régissent leur secteur couvrent de multiples aspects ayant trait à l'administration et à l'exploitation des garderies. Les caractéristiques communes comprennent les règlements concernant les éléments suivants :

- délivrance de nouveaux permis ou renouvellement
- inspection, application et recours
- administration et tenue de dossiers
- qualifications et comportement des membres du personnel

---

<sup>2</sup> Il est important de prendre note que la réglementation en matière d'octroi de permis pour les garderies, les codes du bâtiment ainsi que les lois régissant la santé et la sécurité au travail ou la santé publique sont de compétence provinciale ou territoriale. D'où la variation observée entre les régions du Canada. Cette note d'information est rédigée de manière à pouvoir être utilisée partout au Canada. Cependant, il convient de consulter les lois individuelles en détail afin d'en assurer l'exactitude au sein de chaque province ou territoire.

- caractéristiques et prestation du programme de garde d'enfants

Ces lois et, dans certains cas, ces règlements recourent dans le fin détail de nombreux domaines liés à la santé et à la sécurité, dont :

- la conformité aux codes du bâtiment et aux codes de prévention des incendies ainsi qu'aux règles concernant l'offre d'eau potable sécuritaire, la qualité de la ventilation, l'hygiène, la plomberie et l'évacuation des eaux usées
- la sécurité des espaces intérieurs et extérieurs, l'équipement et les jouets
- la nutrition et la sécurité alimentaire
- le contrôle et la prévention des maladies transmissibles.

Certaines réglementations provinciales ou territoriales en matière d'octroi de permis (mais non la totalité d'entre elles) comprennent également :

- le système de recoupement qui exige la conformité à d'autres lois telles que les codes du bâtiment et les codes de prévention des incendies ainsi que les règles en matière de santé publique
- les interdictions de fumer
- les règlements sur l'entreposage sécuritaire et l'utilisation d'insecticides, de substances toxiques et de produits de nettoyage.

### **Évaluation des risques chroniques et aigus liés à la réglementation en matière d'octroi de permis pour les garderies**

Si l'on se penche sur la réglementation en matière d'octroi de permis pour les garderies dans l'ensemble du Canada, il est clair que les installations ou les programmes font l'objet d'une réglementation minutieuse et pour cause. Remarquez cependant que les règlements ayant trait à la santé et à la sécurité essaient d'éviter les **risques aigus** ou d'y réagir. Mais qu'il s'agisse d'hygiène, de préparation alimentaire, de maladies transmissibles ou de blessures, les règlements n'encadrent pas les **risques chroniques** comme le radon.

Les exceptions à cette règle pourraient comprendre les exigences visant à tenir à l'écart et sous verrou les produits de nettoyage ou toxiques. Mais même ces règlements visent surtout à éviter les cas d'intoxication aiguë. La seule tentative d'éliminer les risques chroniques, ce sont les interdictions de fumer dans les centres de soins des enfants ou relativement aux programmes liés aux soins des enfants. Tous ces règlements ne sont pas accompagnés d'interdictions de ce genre, mais il est peu probable qu'une installation réglementée ne maintienne pas l'interdiction de fumer, du moins à l'intérieur.

Il incombe aux responsables de la santé publique d'inspecter et d'appliquer ces règles relatives à la santé et à la sécurité conformément aux règles qui régissent les services de santé publique locaux ou à leur fonction qui leur a été impartie via les concessions de licences en matière de soins des enfants. Ces fonctionnaires sont en bonne position pour recommander de procéder à des tests de détection du radon dans le cadre de leurs responsabilités générales. Cependant, comme il en est question ci-dessous, il est peu probable qu'il en soit ainsi en raison du grand nombre de fonctions d'application de la loi dont ils sont chargés, bien qu'ils puissent faire en sorte qu'une action soit prise à cet égard en réponse à une plainte émanant de membres du personnel ou de parents.

### **Qu'en est-il des autres États?**

Certains États américains exigent que les garderies procèdent à des tests de détection du radon. Dans au moins quatre États (l'Illinois, le Rhode Island, l'Iowa et le New Jersey), les garderies sont tenues de tester le radon. Si la détection révèle des niveaux supérieurs à ceux recommandés, tous les États sauf l'Illinois exigent également la prise de mesures d'atténuation du radon.<sup>3</sup> Au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que les éléments clés de tout programme national de radon devraient inclure les mesures de contrôle du radon dans tout immeuble où des personnes passent une grande partie de leur temps, y compris les garderies.<sup>4</sup>

### **Possibilités de réforme en ce qui concerne la réglementation sur l'octroi de permis des garderies**

Les associations de services de garde jouent un rôle important dans la défense d'une réglementation appropriée à la garde d'enfants. L'ajout d'un risque chronique, néanmoins grave, associé à la présence de radon à la réglementation en matière de santé et de sécurité en place représentera un défi. Il est utile de faire la comparaison avec des risques tels que celui du monoxyde de carbone dont l'existence vient d'être reconnue. Le radon est un risque comparable du point de vue de son invisibilité. Mais l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone est devenue chose courante. Les interdictions de fumer aident à prévenir des effets nocifs aigus tels que le déclenchement de l'asthme chez les enfants sensibles. Mais le risque pour la santé, soit à court terme soit chronique, dans le cas du radon est le cancer du poumon.

---

<sup>3</sup> Apprenez-en davantage sur les programmes de ces quatre États et prenez-les comme exemples quand vous militez pour les mesures de protection contre le radon dans votre province ou votre territoire. Illinois : <https://www.illinois.gov/ready/Press/Pages/130103.aspx>; Iowa : <https://www.educateiowa.gov/sites/files/ed/documents/Current%20Radon%20Testing%20Requirements%20for%20Schools.pdf>; New Jersey : [http://www.state.nj.us/dep/rpp/radon/school/scldown/dc\\_guide.pdf](http://www.state.nj.us/dep/rpp/radon/school/scldown/dc_guide.pdf); et Rhode Island : <http://sos.ri.gov/documents/archives/regdocs/released/pdf/DOH/7047.pdf> et <http://www.health.ri.gov/healthrisks/poisoning/radon/for/schoolspublicbuildingandchildcarecenters>

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la santé (2009). *WHO Handbook on Indoor Radon: A Public Health Perspective*. Genève, Suisse. Zeeb, H et F Shannoun (collaborateurs à la rédaction)

## Prise de mesures

Vos revendications relatives au radon dans les garderies devraient reconnaître ces distinctions entre les réglementations existantes et tenir compte de la panoplie de questions relatives à la santé et à la sécurité. Soyez prêt à défendre votre point de vue. Il vous suffirait de commencer à travailler avec votre organisme de réglementation sur la question de l'éducation sur le radon, puis de solliciter une réforme législative rendant obligatoires les tests de détection préalables du radon pour l'obtention d'un permis. Vous devriez également revendiquer un financement de soutien pour les garderies qui nécessitent des mesures d'atténuation après avoir découvert une concentration de radon supérieure à celle fixée par les lignes directrices.

## Codes du bâtiment de la province ou du territoire

Les règles qui s'appliquent au contrôle du radon en vertu des Codes du bâtiment de la province ou du territoire varieront en fonction de l'immeuble. En ce qui concerne les garderies déjà en exploitation, les Codes du bâtiment de la province ou du territoire au Canada ne comportent aucune obligation juridique qui exigerait un test de détection du radon ou de faire quoi que ce soit en cas de concentrations élevées de radon. La seule exception vise les centres ou les programmes de soins pour enfants situés dans des immeubles assujettis à d'importantes rénovations. Les Codes du bâtiment dans la plupart des provinces et des territoires exigent l'administration d'un test de détection du radon dans le cadre dudit travail de rénovation. Là où les concentrations de radon sont supérieures au niveau fixé par les lignes directrices du gouvernement fédéral, il faut installer des équipements permettant d'atténuer la concentration de radon (contrôle et ventilation). Il y a lieu de confirmer par la suite que les concentrations de radon sont inférieures au niveau fixé par les lignes directrices.

La plupart des Codes du bâtiment requièrent également la prise de mesures de protection contre le radon pour la construction de nouveaux immeubles. Celles-ci peuvent comprendre des barrières empêchant le gaz émis par le sol de pénétrer les fondations. Cela implique fréquemment la mise en place de réservations pour faciliter l'installation d'équipements prévus pour l'atténuation du radon, tels qu'un ventilateur, dans le cas où un test de détection du radon révèle des taux élevés dans l'immeuble dont la construction est achevée. Les Codes n'exigent pas d'autres tests de détection du radon une fois la construction terminée. La décision de procéder à un test est volontaire et à la discrétion du propriétaire de l'immeuble et de ses occupants.

Une importante stratégie permettant d'augmenter la protection contre le radon consiste à vous assurer que les professionnels en services de garde de votre province ou de votre territoire savent à quoi peuvent s'appliquer les Codes du bâtiment actuels (par ex., pour un nouvel immeuble ou d'importantes rénovations). Bien que les centres ou les programmes de soins pour enfants ne soient pas d'ordinaire localisés dans de nouveaux immeubles, il peut être avantageux d'aménager dans un nouvel immeuble si des canalisations modernes prévues pour l'atténuation du radon y ont été installées au cours de la construction.

Dans le cas où un centre ou un programme de soins pour enfants fait l'objet d'une importante rénovation, les mesures de protection contre le radon seront requises pendant la construction. Vous pouvez vous assurer que les mesures sont efficaces en les faisant suivre par un test de détection du radon une fois le travail terminé, en reconnaissant toutefois qu'en vertu des règlements actuels, ce test n'est pas requis. Consultez un expert sur la question du radon lors de la planification de tout ouvrage de rénovation pour que tout ouvrage d'atténuation futur, dans le cas où il serait nécessaire, soit effectué de la manière la plus facile et la plus économique possible.

### **Prise de mesures**

Dans ces trois cas de figure – nouvelle construction, aménagement dans un immeuble relativement récent ou rénovations majeures – la mise en œuvre appropriée des mesures applicables au radon qui figurent dans les Codes du bâtiment sera une partie importante bien qu'incomplète de la question du radon. Il faut également procéder aux tests. La promotion des modifications à apporter aux Codes du bâtiment est une stratégie pour faire en sorte que les tests aient effectivement lieu. Une stratégie plus directe et plus exhaustive au final consiste à demander que la réglementation en matière d'octroi de permis pour les garderies soit modifiée de manière à ce que les tests de toutes les garderies deviennent une condition pour l'obtention d'un permis, comme on l'explique ci-dessus.

## **Lois sur la santé et la sécurité au travail**

Les garderies sont des lieux de travail. Les lois sur la santé et la sécurité au travail au Canada ne traitent directement la question du radon qu'au Yukon. Il en va autrement des autres lois provinciales et territoriales sur la santé et la sécurité au travail qui contiennent des propos généraux sur le droit de disposer de lieux de travail sécuritaires. Les Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles (MRN) existent également. Ces lignes directrices ont été élaborées par le Comité de radioprotection fédéral-provincial-territorial (CRFPT) et elles comprennent les mesures de protection contre le radon pour le lieu de travail. Elles s'appliquent également à tous les lieux de travail au Canada sauf ceux qui font partie de la chaîne de production du combustible nucléaire ou des installations qui produisent artificiellement les radionucléides. D'où leur pertinence pour les garderies.

### **Prise de mesures**

La recherche d'une meilleure protection dans les garderies sous l'angle de la sécurité dans le lieu de travail est une stratégie qui peut rapporter gros. Vous pouvez recommander aux programmes de soins pour enfants dans votre région de parler de leurs éventuels problèmes de radon aux fonctionnaires de la santé et de la sécurité au travail. Ce qui est très préoccupant est le coût des mesures d'atténuation dans le cas où les résultats de tests se situeraient à un niveau supérieur à celui des lignes directrices. Cette stratégie devrait logiquement être combinée avec le plaidoyer en faveur du financement qui permettrait de payer les frais des mesures d'atténuation du radon si elles se révélaient nécessaires.



Malheureusement, la confusion et l'incertitude règnent concernant les règles sur le contrôle du radon dans les lieux de travail, une source de risques potentiels pour la santé de tous les travailleurs. Certains fonctionnaires responsables de la conformité au niveau de la province ou du territoire sont d'accord pour dire que les Lignes directrices canadiennes pour la gestion des MRN s'appliquent aux lieux de travail tandis que d'autres nient que le radon est un problème de santé et de sécurité au travail. Une telle variabilité en matière d'application se traduit par une protection peu cohérente pour le travailleur.<sup>5</sup> Et tant pour les lois sur la santé et la sécurité au travail que pour les Lignes directrices canadiennes pour la gestion des MRN pancanadiennes, elles sont basées sur les plaintes. Les travailleurs doivent déposer une plainte sur le risque lié au radon. Les inspecteurs de la santé et la sécurité au travail n'effectueront pas de manière proactive des tests. Le radon étant inodore, sans saveur et invisible, les plaintes et, en conséquence, les inspections ainsi que les tests de détection du radon sont improbables.

## Lois sur la santé publique

Les lois provinciales et territoriales sur la santé publique accordent aux inspecteurs de la santé publique l'autorité voulue pour mener enquête sur les risques à la santé. Étant donné que le radon est considéré comme un carcinogène humain, ces lois sont, en principe, pertinentes bien qu'aucune loi canadienne ne traite expressément du problème du radon. Tout comme les lois en matière de santé et sécurité au travail, les initiatives en ce sens sont basées sur les plaintes. De nouveau, le radon étant impossible à détecter sans les tests, les plaintes ont tendance à être rares. Lorsque des plaintes sont acheminées, les inspecteurs peuvent commander des tests de détection de radon, puis commander des mesures d'atténuation si les résultats indiquent des niveaux élevés, mais cela n'est que rarement arrivé au Canada.

Comme on l'a mentionné ci-dessus, la réglementation en matière d'octroi de permis a fréquemment assigné aux inspecteurs locaux de la santé publique le rôle d'inspecter les garderies. Même si le personnel ou les gestionnaires des programmes de soins des enfants n'ont pas soulevé de préoccupations face au radon au cours des inspections, ils ont la capacité juridique de le faire.

### Prise de mesures

Tout comme pour les inspections en milieu de travail, vous pouvez tenter d'obtenir une meilleure protection contre le radon dans les garderies en en parlant à votre inspecteur en santé publique. Encore une fois, être capable d'assumer les coûts des mesures d'atténuation nécessaires est une question préoccupante. D'où l'importance d'un plaidoyer en faveur du financement qui permettrait d'assumer les coûts des mesures d'atténuation, à mettre au cœur de toutes les stratégies de défense choisies.

---

<sup>5</sup> Les conclusions relatives à cette différence d'opinion et à ses implications pour la santé et la sécurité des travailleurs figurent dans Dunn, B. et Cooper, K. (2014) *Radon in Indoor Air: A Review of Policy and Law in Canada*. Association canadienne du droit de l'environnement. Adresse : <http://www.cela.ca/français>

## Efforts récents pratiqués au Canada pour traiter de la question du radon dans le secteur des soins aux enfants

Dans plusieurs provinces, le test de détection du radon dans les garderies a permis de tirer un certain nombre de leçons utiles et les résultats ont fait ressortir la valeur des tests obligatoires.

### Interior (Colombie-Britannique)

L'Interior Health Authority de la Colombie-Britannique a demandé à toutes les garderies d'effectuer des tests de détection du radon. Le programme a été offert sur une base volontaire. Le service d'approche a été effectué par courrier postal et par courriel. Les membres du personnel de la garderie ont remarqué la possibilité limitée de participer et moins de la moitié d'entre eux ont effectué le test. Mais les résultats ont indiqué des niveaux élevés dans plus de 10 % des installations, dont quelques-unes ont affiché des niveaux très élevés.

### Québec : Régions de l'Outaouais et des Laurentides

Au Québec, des tests de détection du radon menés dans les écoles de trois régions ont incité le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille à effectuer des tests dans des garderies. Un programme volontaire de tests a été tenu dans deux de ces régions. Les tests ont affiché des résultats élevés dans 4 % des cas. À la différence de la Colombie-Britannique, la plupart des garderies ont participé. On leur a remis des trousseaux de test gratuites, donné beaucoup de conseils et offert du soutien ainsi que l'assurance dès le départ que le gouvernement allait couvrir les coûts des mesures d'atténuation du radon si elles se révélaient nécessaires.

### Winnipeg : Tests de détection du radon par le PCSEE et la FCSGE

L'étude a été effectuée dans un petit nombre de garderies dans la ville de Winnipeg. Elle a été axée sur les éléments de motivation, les obstacles et la capacité du personnel de la garderie à effectuer des tests de détection du radon ainsi que sur la sensibilisation des parents à la question du radon. Tout comme pour la Colombie-Britannique, il a été difficile aux membres du personnel d'ajouter une nouvelle activité à leurs horaires déjà surchargés. Ils ont émis l'idée que les tests obligatoires étaient nécessaires.

« La tendance dans les soins dispensés aux enfants... personne n'agit pas à moins d'y être forcé malheureusement... Qu'on pense aux détecteurs de monoxyde de carbone... Nous n'en n'avons jamais eu, puis nous avons été dans l'obligation de nous en procurer et tout le monde en a aujourd'hui. Entre-temps, ils ne coûtaient que 40 \$ ou 50 \$, mais personne n'en achetait jusqu'à ce qu'ils soient obligatoires. Donc... à moins qu'il [test de détection du radon] devienne obligatoire ou qu'une certaine forme d'aide soit dispensée pour en assurer la réalisation, je crois que cela ne risque pas d'arriver tout seul... au moment souhaitable. »

### Programmes de soins aux enfants dans les bâtiments fédéraux

Santé Canada a effectué des tests dans un grand nombre d'édifices appartenant à l'État ou de bâtiments réglementés par l'État dans l'ensemble du Canada. Une centaine de ces édifices fédéraux présents dans six provinces et territoires, hébergeaient des garderies. Les résultats ont révélé qu'environ 10 % des bâtiments présentaient des taux élevés de radon.

## Qu'est-ce que les programmes de soins aux enfants peuvent faire?

### Tester la concentration de radon!

Les programmes de soins aux enfants peuvent prendre l'initiative et faire en sorte qu'un test de détection du radon soit effectué. C'est facile à faire et ne coûte pas cher (consultez le site à [www.occupetoiduradon.ca](http://www.occupetoiduradon.ca)). Les programmes de soins aux enfants peuvent également faire en sorte que des renseignements sur ces tests soient obtenus auprès d'un inspecteur (de la santé publique ou de la sécurité et santé au travail). L'inspecteur doit répondre aux plaintes relatives au radon et peut commander l'exécution d'un test. Il a également l'autorité voulue pour commander des mesures d'atténuation. Un résultat de test inférieur à la norme fixée par les lignes directives – résultat attendu pour près de 90 % des garderies de l'ensemble du Canada – procurera la tranquillité d'esprit.

### Éducation

Les programmes de soins aux enfants peuvent également jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'importance de traiter la question du radon à la fois chez les membres du personnel et les familles clientes. Le Partenariat canadien pour la santé et l'environnement des enfants (PCSEE) et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance (FCSGE) présentent une série de ressources clés en main pour vous aider à le réaliser (consultez le site à [www.healthyenvironmentforkids.ca/collections/lung-cancer-reduce-risk-test-radon](http://www.healthyenvironmentforkids.ca/collections/lung-cancer-reduce-risk-test-radon) et à [reduceradon.ca](http://reduceradon.ca))

### Faites entendre votre opinion

Les professionnels en service de garde doivent faire entendre leur voix. Leurs précieux points de vue peuvent éclairer les politiques et la réglementation qui régissent les programmes de soins aux enfants.

La réglementation actuelle qui régit la santé et la sécurité protège les enfants contre les risques *aigus* (par ex., chutes, brûlures, empoisonnements). Faites entendre votre voix collective concernant la nécessité d'ajouter les risques *chroniques* liés à la santé comme le radon au travail que vous effectuez déjà en fournissant un environnement sain et sécuritaire pour les enfants.

### Faites la promotion des tests de détection du radon comme condition à l'octroi de permis aux établissements de garde d'enfants

Parlez à vos collègues et à l'inspecteur de votre installation de la modernisation des règles d'obtention de licence pour les services de garde d'enfants visant à inclure les tests de détection de radon obligatoires dans tous les programmes. Soutenez votre association professionnelle et encouragez-la à jouer un rôle de leadership pour la défense des tests de radon au niveau provincial ou territorial. Si la tenue de tests était une condition pour l'octroi d'un permis, *tous* les enfants et employés seraient protégés et les gestionnaires de garde d'enfants auraient des règles claires à suivre.

### Défendez la cause du financement pour payer les mesures d'atténuation du radon

Prenez contact avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux pour en savoir plus long et défendre la cause du financement qui permet de soutenir les mesures d'atténuation du radon dans le cadre des programmes de soins aux enfants dont les résultats de test sont supérieurs à la norme fixée par les lignes directives fédérales.

### **Célébrez vos efforts et vos réussites!**

Le PCSEE et la FCSGE peuvent vous aider à partager vos expériences en matière de radon et, en conséquence, à promouvoir les échanges d'idées, de stratégies et d'initiatives parmi les professionnels en service de garde et leurs associations dans tout le Canada.

### **Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec :**

#### **Partenariat canadien pour la santé et l'environnement des enfants**

[www.healthyenvironmentforkids.ca](http://www.healthyenvironmentforkids.ca)

Erica Phipps, directrice générale, erica@healthyenvironmentforkids.ca

#### **Fédération canadienne des services de garde à l'enfance**

[www.cccf-fcsge.ca/fr](http://www.cccf-fcsge.ca/fr)

Don Giesbrecht, directeur général, dgiesbrecht@cccf-fcsge.ca

#### **Association canadienne du droit de l'environnement**

<http://www.cela.ca/français>

Kathleen Cooper, chercheuse principale, kcooper@cela.ca